



Activité partielle et démission

Par **Marcopi**, le **24/01/2021** à **16:14**

Bonjour,

Je suis actuellement en activité partielle à 100%, je voudrais démissionner car j'ai trouvé un autre emploi. Je dépends de la convention Syntec Ingénierie. Si je demande une dispense de préavis mon employeur est-il en droit de la refuser ? Voici ce que j'ai trouvé dans ma convention.

" Un salarié positionné en activité partielle qui a trouvé un autre emploi est libre de quitter son entreprise. A la demande du salarié, et d'un commun accord, le préavis pourra ne pas être exécuté. L'employeur devra ainsi lever la clause de non-concurrence et/ou de dédit-formation à laquelle le salarié était tenu ([article 8](#))"

Merci d'avance pour votre aide